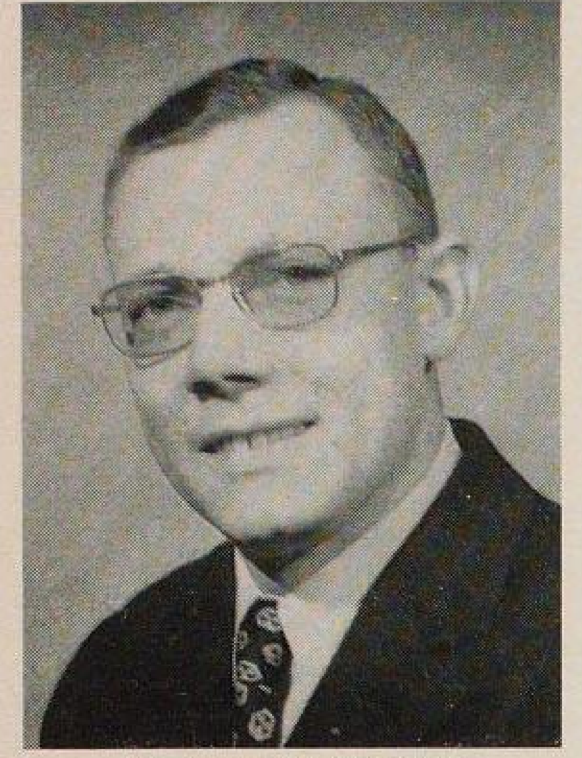
INDEMNITE • SOLIDARITE

UN PROGRAMME FONDAMENTAL IMPOSÉ PAR LE MONSTRUEUX AÉROPORT



Michel MARBACH
41 ans, candidat titulaire
Libraire-Papetier - Débitant de Tabac
Dépositaire de Presse - Gérant de Société
Ancien Combattant - Croix de Guerre
Pilote Privé d'Avion - Brevet n° TT 18.247

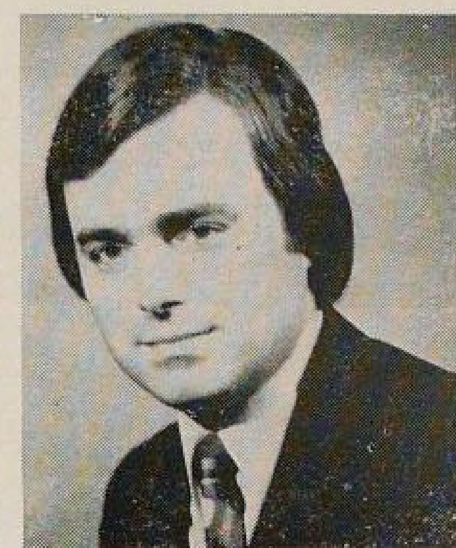
Pour une action sociale et humaine refusant toute attache politique

LES ELECTEURS SOLIDAIRES :

POUR
- LA PROTECTION DU CADRE DE VIE
- LA PROTECTION DE LA SANTE
- LA PROTECTION DE LA FAMILLE
- LA SAUVEGARDE DES BIENS

CONTRE LE BRUIT ET SES NUISANCES

Michel MARBACH
Alain CARNOY



Alain CARNOY
28 ans, suppléant
AGENT TECHNICO-COMMERCIAL
Secrétaire général adjoint
du COMITE DE DEFENSE
DES RIVERAINS
DE L'AEROPORT DE PARIS-NORD
Démissionnaire pour les élections

NOTRE PROGRAMME

Notre programme se résume en quelques phrases et s'exprime en trois points. Il a pour seul but la réforme de la législation actuelle en vue du respect légal de nos droits.

PROGRAMME FONDAMENTAL

Les candidats politiques proclament tous leur volonté soit de maintenir soit de renverser le régime politique actuel.

Notre PROGRAMME APOLITIQUE a pour UNIQUE BUT de contraindre le FUTUR REGIME POLITIQUE, quelle que soit sa tendance, à faire droit à nos revendications légitimes.

Le monstrueux aérodrome de ROISSY-EN-FRANCE coûte une somme fabuleuse de près de 250 milliards d'anciens francs ; le coût de nos revendications s'élèvera seulement à 10 % de cette dépense. La réalisation de ce nouvel aérodrome occasionne une spoliation partielle à chaque habitant et un trouble de jouissance incontestable ; elle constitue une atteinte à notre « cadre de vie » et AGRESSE la santé de nos familles ainsi que l'équilibre naturel et harmonieux de notre ENVIRONNEMENT. Les Pouvoirs Publics nous DOIVENT réparation des troubles, des agressions et des spoliations dont ils sont seuls responsables.

Il est évident que l'agression subie ne concerne pas uniquement l'électorat d'un parti politique, mais frappe indistinctement et directement les intérêts de 270.000 habitants, sans distinction politique, ainsi que l'intérêt général supérieur de TOUTES les communautés urbaines et sociales de la région.

Cette observation d'évidence et de simple bon sens est à l'origine de notre candidature APOLITIQUE en vue de permettre la réunion de la TOTALITE des suffrages sur notre PROGRAMME FONDAMENTAL et le désistement des autres candidats en faveur de ce PROGRAMME.

A/ REVENDICATIONS

ZONE A ET SECTEURS MARGINAUX

Relogement immédiat et d'une manière globale par reconstitution des biens à l'identique, de tous les riverains devant subir plus de 96 décibels.

ZONES B ET C

Protection et insonorisation de tous les bâtiments publics et privés à usage d'habitation, de commerce ou de travail. Possibilité pour les bénéficiaires d'exiger l'indemnité correspondante, sous forme d'espèces, SANS avoir à justifier de l'emploi des sommes perçues.

TOUTES ZONES SOUMISES PLUS DE TRENTE FOIS par vingt-quatre heures à 60 décibels de jour ou 40 décibels de nuit du fait d'aéronefs, conformément aux prescriptions du Ministère de la Santé Publique :

a) PROPRIETAIRES : achat par la Caisse des Dépôts et Consignations, à leur valeur réelle en francs constants par rapport au 31 décembre 1973, de toute propriété, bâtie ou non, mise en vente par son propriétaire au cours de la décennie à venir.

b) LOCATAIRES : au cours de la même décennie, prise en charge intégrale par les Pouvoirs Publics des coûts de déménagement et de réinstallation à l'identique, de tous les locataires de maison ou d'appartement désireux de fuir la zone de nuisance.

c) COMMERCES : inventaire de tous les commerces de détail et détermination de leur valeur transactionnelle au 31 décembre 1973. Au cours de la décennie à venir, versement d'une indemnité différencielle en cas de cession à un prix inférieur, en francs constants, à la valeur déterminée au 31 décembre 1973.

B/ ACTION

Différents événements prouvent que seules les revendications appuyées par des grèves ou des manifestations de masse sont entendues par les Pouvoirs Publics et donnent lieu à de nouvelles dispositions législatives.

En conséquence nous mobiliserons la population pour participer à des actions de masse en vue de PERTURBER ou d'INTERDIRE le fonctionnement total ou partiel de l'aéroport jusqu'à la mise en application des LOIS et DECRETS qui devront être promulgués pour satisfaire aux revendications ci-dessus.

Ces actions porteront sur l'occupation passive de tous les accès des aérogares, l'occupation massive des lieux en vue de perturber le mouvement des voyageurs et des bagages sans exclure l'occupation des pistes par les manifestants ou même par des troupeaux de bêtes.

L'énumération de ces « actions » n'est pas limitative.

Entre autres, nous rencontrerons le syndicat des pilotes pour obtenir une libre collaboration tel que le refus de décoller au motif qu'il leur appartiendra de définir.

C/ DEMISSION

Dès que les LOIS conformes à nos revendications seront promulguées et auront reçu un commencement d'exécution, nous considérerons rempli le mandat que les électeurs vont nous confier et nous démissionnerons.

A ce moment, de nouvelles élections législatives partielles vous permettront de désigner un député qui sera le représentant de la majorité POLITIQUE de notre circonscription.

Cette PROMESSE SOLENNELLE doit inciter TOUS les candidats en présence à se désister en faveur de notre PROGRAMME FONDAMENTAL.

C'est pourquoi, le 4 mars prochain, vous DEVEZ voter POUR notre programme. Dans votre intérêt si vous êtes dans les zones de nuisance et par SOLIDARITE si vous êtes moins concerné.

SOLIDARITE : Les électeurs les moins touchés par le bruit sont priés d'assister les habitants sinistrés ou spoliés en votant MARBACH par solidarité.



La zone de bruit définie est approximative car :

— La trajectoire des avions est variable autour de l'axe théorique.
— Les conditions atmosphériques et le vent sont variables.
— La propagation du son est influencée par le relief.
— La sensibilité auditive et nerveuse des habitants est variable.

VU, LE CANDIDAT

Imp. de Persan-Beaumont (Val-d'Oise)